

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe Outre-mer

En ouverture de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, son Secrétaire général, Antonio Guterres a prévenu les dirigeants de la planète que « *nous courons droit à la catastrophe climatique* » et notre biodiversité est de plus en plus menacée.

Malgré les ambitions qui figurent dans la stratégie nationale pour la biodiversité sur la période 2011-2020, les résultats restent en deçà des objectifs fixés.

Au regard de la richesse de sa biodiversité, les Outre-mer ont une place singulière en la matière. En effet, nous devons rappeler l'étendue de nos ressources : 85 % du territoire ultramarin est occupé par des forêts, 29 % des récifs coralliens mondiaux sont situés dans les Outre-mer. Ils comptent aussi plus de 88 000 espèces indigènes et plus de 17 800 espèces endémiques.

Or, à bien des égards, cet écosystème est toujours autant menacé car la France et donc les Outre-mer se situent au 8ème rang mondial des points chauds.

Nous avons donc collectivement la responsabilité de le sauvegarder mais surtout de l'ouvrir à la recherche car les ressources génétiques de la biodiversité ultramarine représentent un potentiel de développement important pour nos territoires. Il ne s'agit pas de mettre nos territoires sous cloche mais il faut concilier les conflits d'usage, de préservation et de valorisation de cette biodiversité au développement soutenable au profit des populations et de nos collectivités.

L'autre axe stratégique réside à la fois dans le pilotage et la gouvernance des instruments de protection de la biodiversité que dans les moyens budgétaires alloués. Bien que beaucoup de territoires se soient dotés d'une stratégie régionale, l'Etat conserve le monopole de gestion des espèces et de la nature.

Par ailleurs, les pouvoirs publics doivent impérativement prendre conscience de la nécessité d'une réforme des subventions, des aides et des dispositifs fiscaux qui favorisent bien souvent la surexploitation des ressources naturelles.

Enfin, le dernier enjeu consiste à établir une coopération régionale décentralisée dans nos bassins avec les pays qui partagent avec nous le même écosystème.

L'intervention du Groupe des Outre-mer est à la fois un constat de l'application de la stratégie nationale actuelle mais surtout un appel aux décideurs.

Le Groupe des Outre-mer a voté cette résolution.